



**DÉBAT**

**D'ORIENTATION**

**BUDGÉTAIRE**

**2024**

# COMMUNE DE FUMEL

---

## DÉBAT

## D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2024

---

### SOMMAIRE

Exécution budgétaire 2023

Recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Tableau des emplois

Endettement de la ville de Fumel

Dépenses d'investissement

# DOB 2024

## I- EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2023

		PRÉVU Budget Primitif	RÉALISÉ	TAUX D'EXÉCUTION	
BUDGET GÉNÉRAL	Section de fonctionnement	Dépense	6.165.868,60	4.619.987,79	74,93 %
		Recette	6.165.868,60	7.022.754,99	113,90 %
		Excédent		2.402.767,20	
	Section d'investissement	Dépense	3.823.161,03	2.620.024,22 RAR + 888.115,97	68,53 % 91,76 % avec RAR
		Recette	3.823.161,03	3.123.312,44 RAR + 771.645,56	81,69 % 101,88 % avec RAR
		Excédent de l'exercice		503.288,22 RAR - 116.470,41	

### Section fonctionnement :

Un taux d'exécution des dépenses de fonctionnement en deçà des prévisions notamment en raison des actions de sobriété énergétique prises pour contenir l'augmentation du coût de l'énergie (rationalisation des salles chauffées, abaissement des températures, ...) et plus généralement des mesures visant à limiter les dépenses (maîtrise des postes budgétaires de l'effectif communal).

Les recettes de fonctionnement connaissent un taux d'exécution de 113,90 % traduisant des recettes dynamiques notamment sur les droits d'entrée du château de Bonaguil, les recettes fiscales et les droits de mutation.

Bonne exécution également de la section d'investissement avec réalisation de toutes les fiches budgétaires (en travaux et équipement et subventionnement public des projets conséquent).

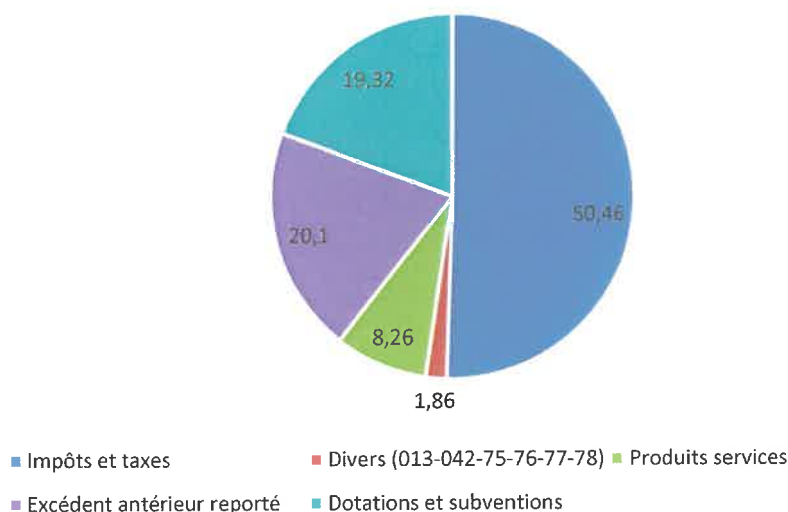
Excédent de fonctionnement	<b>2.402.767,20 euros</b>
Excédent d'investissement de clôture	<b>503.288,22 euros</b>
RAR d'investissement déficitaire	<b>116.470,41 euros</b>

## II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### 1) Répartition des recettes de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLÉ	REALISÉ EN €
002	Excédent de fonctionnement	1.411.794,34
042	Opération ordre	1.014,26
013	Atténuation des charges	8.643,49
70	Produits service	580.404,75
73	Impôts et taxes	3.543.503,12
74	Subventions et dotations	1.356.623,19
75	Autres produits de gestion	86.426,09
76	Produits financiers	33,65
77	Produits spécifiques	14.312,10
78	Reprises provisions	20.000,00
		<b>7.022.754,99</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN %



### 2) Impôts locaux

Pas de hausse du taux de fiscalité en 2023, pour la 19<sup>ième</sup> année consécutive.

La fiscalité directe locale constitue la principale recette de la commune. La revalorisation par les services fiscaux de l'assiette fiscale contribue à rendre cette recette dynamique.

#### Évolution des contributions directes

Exercice	2010	2015	2020	2021	2022	2023
Contributions directes	1.862.030	1.970.418	2.049.649,00	2.276.053,00	2.357.650,00	2.541.284,00

La recette des contributions directes supplémentaires en 2023 s'élève à + 183.634,00 € par rapport à 2022.

La revalorisation des bases fiscales par les services fiscaux a été de 7,3 % en 2023. Ce taux devrait être augmenté de 3,8 % en 2024.

La commune devrait donc maintenir son taux de fiscalité actuel et ne pas l'augmenter en 2024.

### 3) Attributions de compensation Fumel- Vallée du lot

Le montant des attributions de Fumel-Vallée du Lot perçu en 2023 s'élève à **679.127,00 euros**. Il intègre depuis 2017 le montant équivalent à la neutralisation de la pression fiscale engendrée par la fusion des deux intercommunalités (Fumel/Penne-d'Agenais).

En 2023, le montant perçu est identique à 2022.

En 2024, le montant des attributions de compensation devrait être maintenu à **679.127,00 euros**.

Quant au versement par Fumel-Vallée du Lot du fonds de péréquation des ressources intercommunales au bénéfice de la ville de Fumel, il est relativement stable et s'élève en 2023 à **71.493,00 euros**.

La part attendue en 2024 sera fonction de la décision du Conseil Communautaire de Fumel-Vallée du Lot.

#### 4) Droits de mutation

Désignation	2010	2015	2019	2020	2021	2022	2023
Droits de mutation	111.006,38	74.180,00	32.425,73	56.757,00	60.298,00	91.775,94	100.084,00

Depuis 2019 et le passage de la commune en dessous du seuil de 5.000 habitants, l'attribution de la taxe additionnelle aux droits de mutation se fait désormais via un fonds de péréquation départemental selon un barème fixé par le Conseil Départemental.

Le marché très soutenu de l'immobilier jusqu'en 2022 sur la commune nous a permis de percevoir pour 2023, des recettes de **100.084,00 €** soit + 8.308,06 € (+ 9,05 %).

Toutefois, le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne, par courrier du **27 octobre 2023**, nous expose le contexte de baisse des recettes des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO). Celle-ci était de 31,1 % en août 2023, avec une accélération au cours du second semestre.

La baisse des transactions immobilières liée, en partie au renchérissement des taux d'intérêt, du durcissement des conditions de recours à l'emprunt et au contexte inflationniste, laisse présager une baisse de la ressource liée aux droits de mutation.

#### 5) DGF

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2024 n'est pas encore connu. Il est composé de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation.

Désignation	2010	2015	2020	2021	2022	2023
Dotation forfaitaire		565.013,00	383.226,00	379.809,00	376.505,00	374.185,00
Dotation solidarité rurale		362.902,00	571.050,00	594.380,00	620.671,00	668.828,00
Dotation nationale de péréquation		112.716,00	154.350,00	144.330,00	134.786,00	139.276,00
<b>DGF</b>	<b>955.701,00</b>	<b>1.040.631,00</b>	<b>1.108.626,00</b>	<b>1.118.519,00</b>	<b>1.131.962,00</b>	<b>1.182.289,00</b>

La DGF sera sur le plan national augmentée de 320 millions d'euros par rapport à 2023. Cette hausse sera donc en 2024, pour le bloc communal, assez proche de l'indexation (+ 2,3 % de l'enveloppe pour une inflation 2024 prévue à + 2,6 %).

#### 6) Taxe sur la consommation finale d'électricité (7314)

La recette liée à la taxe sur la consommation finale d'électricité est en augmentation de 25% soit un montant de 125.546,46 € en 2023 (+ 25.041,16 € par rapport à 2022).

Malheureusement, cette recette supplémentaire liée à l'envol des prix de l'énergie ne couvre pas le surcoût des dépenses d'énergie supportées par la ville.

#### 7) Autres participations (747)

Les participations financières de la CAF au titre des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (périscolaire) dans les deux écoles sont en progression de 20 % soit 43.272,60 €.

De même, la dotation de l'État au titre Cartes Nationales d'Identité et passeports a été revalorisée, en raison d'un engagement fort de la commune (recrutement d'un agent à mi-temps supplémentaire, prise de rendez-vous en ligne, ...).

#### 8) Produits des services

L'année 2023 confirme la tendance de 2022 avec un retour vers un fonctionnement des services d'avant la crise sanitaire. Le niveau des recettes, notamment les droits d'entrée du château de Bonaguil est encore en deçà du niveau de 2019 (+ 26.800 € par rapport à 2022).

La hausse du chapitre 70 s'explique également par les recettes liées au spectacle de Mathieu MADENIAN (11.943,00 €) ainsi que par la revalorisation des tarifs du périscolaire et des repas scolaires.

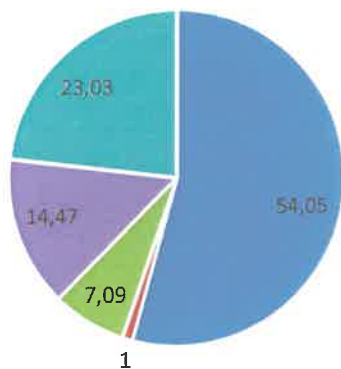
Cette tendance devrait se confirmer en 2024.

### **III. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

#### 1. Répartition des dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLÉ	ENGAGÉ EN €
011	Charges à caractère générale	1.063.844,57
012	Charges de personnel	2.497.112,07
65	Autres charges de gestion	668.416,21
66	Charges financières	46.242,53
67	Charges exceptionnelles	1.131,73
68	Dotations provisions pour risques	15.800,00
042	Opérations ordre-amortissement	327.440,68
		<b>4.619.987,79</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN %



- Charges de personnel
- Charges financières
- Autres
- Autres charges de gestion
- Charges à caractère général

### 2. Évolution des dépenses de fonctionnement

	2015	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de fonctionnement	4.340.856,89	4.706.174,64	4.079.155,64	4.289.779,76	4.375.099,42	4.619.987,79
Charges de personnel	2.344.129,49	2.297.420,20	2.296.414,96	2.322.972,98	2.412.107,37	2.497.112,07
Charges financières	87.843,07	47.166,22	40.968,84	58.326,79	50.474,24	46.242,53

Le montant global des charges de fonctionnement s'élève à **4.619.987,79 €** et affiche une hausse de **244.888,37 €** soit une hausse de 5,6 %.

Comme annoncé lors de l'adoption du budget 2023, la collectivité a connu, au cours de l'année, une forte inflation, notamment des coûts énergétiques, des denrées alimentaires et des fournitures diverses. Les mesures de sobriété énergétique prises par la commune n'ont pu contenir les coûts mais ont permis d'infléchir la tendance.

#### ➤ **Éclairage public**

Suite au renouvellement du fournisseur d'électricité via le marché départemental de TE 47, EDF a eu des problèmes de mise en facturation. Les consommations du second semestre 2023 seront connues en juillet 2024.

C'est regrettable de ne pouvoir mesurer l'impact des extinctions nocturnes et de ne pouvoir recueillir les éléments pour évaluer le BP 2024.

#### ➤ **Électricité bâtiment / gaz**

Les dépenses relatives à ce poste ont augmenté de 52 % soit + 112.257,00 euros par rapport à 2022.

Les mesures de l'État destinées à limiter l'explosion des factures d'électricité (amortisseur électricité) seront révisées à la baisse pour 2024. Les dépenses liées à ce poste devraient donc être encore à la hausse en 2024 et ce malgré les mesures de sobriété énergétique prises par la ville.

- Abaissement des températures de chauffage ;
- Fermeture de la Maison des Associations (bâtiment énergivore) avec déplacement des activités dans des bâtiments déjà chauffés ;
- Fin de la location de la salle des fêtes de Condat en période hivernale.

➤ **Alimentation**

Augmentation de 12 % du prestataire de service pour la fourniture des repas scolaires avec un prix de vente de 3,27 € TTC pour les enfants de maternelle et de 3,71 € TTC pour les enfants de l'élémentaire.

Le prix de vente des repas par la commune est unique pour les deux écoles et, est fixé à 3,30 €. La commune prend à sa charge les frais de personnel, de matériel ainsi que les fluides des cantines.

➤ **Assurances**

Poste budgétaire en forte augmentation (+ 55 %) soit une hausse de 24.628,00 euros.

Cette tendance devrait se maintenir en 2024.

➤ Au même titre qu'en 2022 et 2023, la commune envisage d'organiser un spectacle au Centre Culturel pour pallier l'absence de programmation culturelle adulte de Fumel-Vallée du Lot.

➤ Les charges financières des intérêts d'emprunt sont en baisse de 8,83 % en 2023 (46.242,53 euros).

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

CADRE D'EMPLOI	Grade	Nbre Postes	Durée Hebdo
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
ATTACHÉ	Attaché Principal	1	35 H 00
	Attaché Territorial	1	35 H 00
RÉDACTEUR	Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 H 00
	Rédacteur	1	35 H 00
ADJOINT ADMINISTRATIF	Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	6	35 H 00
	Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	35 H 00
	Adjoint Administratif	1	35 H 00
<b>FILIERE CULTURELLE</b>			
ATTACHÉ	Attaché de conservation du patrimoine	1	35 H 00
ADJOINT	Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	35 H 00
	Adjoint du patrimoine	1	35 H 00
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>			
	Brigadier-Chef Principal	2	35 H 00
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
TECHNICIEN	Ingénieur Territorial	1	35 H 00
	Technicien	1	35 H 00
AGENT DE MAITRISE	Agent de Maîtrise Principal	4	35 H 00
	Agent de maîtrise	5	35 H 00
ADJOINT TECHNIQUE	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 H 00
	Adjoint Technique	10	35 H 00
	" "	2	30 H 00
<b>FILIERE SOCIALE</b>			
	ATSEM Principal 1 <sup>ère</sup> classe	4	35 H 00
	ATSEM Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	31 H 00
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
	Adjoint d'animation Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 H 00
	Adjoint d'animation	1	35 H 00



### TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

CADRE D'EMPLOI	Grade	Nbre d'emploi	Temps de travail
<b><u>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</u></b>			
Adjoints Administratifs	Emploi de cabinet contractuel – cat. A	1	35 H 00
	Adjoint Administratif	2	35 H 00
<b><u>FILIÈRE TECHNIQUE</u></b>			
Adjoints Techniques	Adjoint Technique	8	35 H 00
<b><u>FILIÈRE CULTURELLE</u></b>			
Adjoints	Adjoint Patrimoine Principal 2 <sup>ème</sup> classe	6	35H (Saisonniers)
Assistants d'Enseignement Art.	Assistant d'Enseignement Art. - TAP / ALSH	2	8 H 00
<b><u>FILIÈRE ANIMATION</u></b>			
Adjoints	Adjoint d'Animation TAP/ALSH	1	6 H 00
	" "	1	10 H 00
<b><u>HORS FILIÈRE</u></b>			
Enseignants	Enseignants Educ Nationale - TAP / ALSH	4	1 H 00

L'augmentation de la masse salariale en 2023 (+ 3,33 %) s'explique essentiellement par la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 1,5 % au **1<sup>er</sup> juillet 2023** et par les revalorisations successives du SMIC (+ 4,03 %) pour les contractuels.

Avec le renforcement de l'équipe des guides saisonniers à Bonaguil, le maintien de l'effort sur l'équipe dédiée au recueil des demandes de titres sécurisés (CNI/passeports) et l'impact d'une revalorisation indiciaire sur une année pleine, la masse salariale devrait continuer à croître.

Par ailleurs, la mise en place de la prime exceptionnelle de maintien du pouvoir d'achat pour les salariés devrait coûter environ 10.000,00 euros.

La commune demeure confrontée, à l'instar des collectivités territoriales, aux défis de l'inflation et de la hausse des frais de personnel.

#### IV. ENDETTEMENT DE LA VILLE DE FUMEL

##### État de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2024	2.791.356,16	293.069,14	43.324,48	0,00	(+) 0,00	336.393,62	2.498.287,02
2025	2.498.287,02	238.837,78	36.868,75	0,00	(+) 0,00	275.706,53	2.259.449,24
2026	2.259.449,24	233.536,04	32.280,75	0,00	(-) 0,00	265.816,79	2.025.913,20
2027	2.025.913,20	226.257,82	27.944,48	0,00	(+) 0,00	254.202,30	1.799.655,38
2028	1.799.655,38	227.707,10	23.790,91	0,00	(+) 0,00	251.498,01	1.571.948,28
2029	1.571.948,28	219.220,73	19.658,96	0,00	(+) 0,00	238.879,69	1.352.727,55
2030	1.352.727,55	181.293,77	15.856,50	0,00	(+) 0,00	197.150,27	1.171.433,78
2031	1.171.433,78	160.750,50	13.668,31	0,00	(+) 0,00	174.418,81	1.010.683,28
2032	1.010.683,28	122.696,30	11.926,71	0,00	(+) 0,00	134.623,01	887.986,98
2033	887.986,98	117.986,98	10.499,81	0,00	(+) 0,00	128.486,79	770.000,00
2034	770.000,00	110.000,00	9.086,00	0,00	(+) 0,00	119.086,00	660.000,00
2035	660.000,00	110.000,00	7.788,00	0,00	(+) 0,00	117.788,00	550.000,00
2036	550.000,00	110.000,00	6.490,00	0,00	(+) 0,00	116.490,00	440.000,00
2037	440.000,00	110.000,00	5.192,00	0,00	(+) 0,00	115.192,00	330.000,00
2038	330.000,00	110.000,00	3.894,00	0,00	(+) 0,00	113.894,00	220.000,00
2039	220.000,00	110.000,00	2.596,00	0,00	(+) 0,00	112.596,00	110.000,00
2040	110.000,00	110.000,00	1.298,00	0,00	(+) 0,00	111.298,00	0,00
<b>Sous-Total</b>		<b>2.791.356,16</b>	<b>272.163,66</b>	<b>0,00</b>		<b>3.063.519,82</b>	
<b>Total</b>		<b>2.791.356,16</b>	<b>272.163,66</b>	<b>0,00</b>		<b>3.063.519,82</b>	

Aucun emprunt n'a été contracté en 2021, 2022 et 2023.

L'encours de la dette au **1<sup>er</sup> janvier 2024** sera de **2.791.356,16 €** soit une baisse de 20 % depuis 2014.

La capacité de désendettement de la commune est de 2,11 années, ce qui traduit un endettement qualifié de faible pour une collectivité (de 0 à 3 ans).

Aussi, grâce aux différents ratios financiers favorables, la commune pourrait recourir à l'emprunt en 2024, à hauteur d'environ un million d'euros pour financer la phase II du projet urbain du quartier du Passage.

La simulation de cet emprunt sur 20 ans au taux approximatif de 3,84 % ramènerait la commune dans la même situation d'endettement qu'en 2014 pour l'encours de la ville.

Le faible impact d'un tel emprunt d'un million d'euros s'explique par la fin de remboursement de trois gros emprunts par la ville en 2024. Cette temporalité avait été anticipée dans la planification des tranches de travaux.

En plus de l'état de l'encours de la dette, la ville de Fumel garantit les emprunts suivants :

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2024
	Année	Profil				
<b>Totaux des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>						
SA LOGIS 47	1993	P	REHABILITATION DE 10 LOGEMEN	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	592 401,48	363 633,34
CILIOPEE HABITAT	2018	P	REHABILITATION DE 12 LOGEMEN	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	170 486,48	15 497,82
CILIOPEE HABITAT	2018	P	REHABILITATION DE 12 LOGEMEN	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	153 663,00	127 971,38
CILIOPEE HABITAT	2018	P	REHABILITATION DE 10 LOGEMEN	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	192 000,00	156 661,06
<b>Totaux des emprunts contractés pour les opérations de logement aidées par l'Etat</b>					<b>1 124 919,39</b>	<b>757 413,16</b>
LOGIS 47	2005	C	CONSTR.LOGEMENTS FOYERS A	CAISSE EPARGNE AQUITAINE POI	85 653,90	12 848,08
LOGIS 47	2006	P	REAMENAGEMENT PAR COMPAC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	509 476,02	371 144,55
LOGIS 47	2006	P	REAMENAGEMENT PAR COMPAC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	528 789,47	373 420,53
<b>Totaux généraux</b>					<b>1 717 320,87</b>	<b>1 121 046,50</b>

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
		Taux (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)			Niveau de taux	en Intérêts (8)
2	Annuelle	F		5,80	F		A-1		3 596,41	22 928,77
20	Annuelle	F		1,35	F		A-1		210,79	7 848,16
20	Annuelle	F		0,50	F		A-1		1 736,52	5 316,50
20	Annuelle	F		1,35	F		A-1		787,39	7 125,91
									17 196,31	26 536,77
3	Annuelle	F		3,14	F		A-1		403,43	4 282,70
25	Annuelle	F		2,76	F		A-1		10 243,59	8 898,02
23	Annuelle	F		3,21	F		A-1		6 549,29	13 356,05
									20 792,72	49 465,54

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, M : mensuelle, B: bimestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611.1 "Intérêts réglés à l'échéance" (Intérêts décaissés).

## V. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

RAR 2023 Recettes	771.645,56
RAR 2023 Dépenses	888.115,97
<b>Déficit</b>	<b>116.470,41</b>

### Restes à Réaliser 2023 - Dépenses

Le projet de rénovation du quartier du Passage au centre-bourg concentre, à lui seul 62,5% des Restes à Réaliser en dépense.

Les engagements les plus significatifs sont les suivants :

- **86.605,83 €** Marché VRD – Eurovia – Léon Jouhaux ;
- **200.553,08 €** Marché espace verts – Société DELFAUT – Léon Jouhaux (retard de plantation suite aux conditions météorologiques) ;
- **116.158,10 €** URBICUS – Maîtrise d'œuvre – projet urbain ;
- **238.938,90 €** Territoire Énergie 47 (éclairage public, horloges astronomiques, effacement divers, réseaux télécom, Basse Tension, ...) ;
- **98.240,00 €** Fumel-Vallée du Lot – Point d'apport volontaire ;
- **40.294,43 €** Eurovia – rénovation parking Métairie-Basse ;
- **13.426,02 €** Kone – solde ascenseur Mairie ;
- **30.000,00 €** Contribution financière – projet Habitalys Condat ;
- **24.753,00 €** Opération façades – divers projets.

### Restes à Réaliser 2023 - Recettes

Les recettes attendues concernent essentiellement le projet de rénovation du quartier du Passage au centre-bourg (96 %).

- DETR (2021) requalification quartier Emile Barthe/Métairie-Basse = **25.527,57 €**
- DETR (2022) tranche 1 Léon Jouhaux = **173.063,58 €**
- DETR (2023) tranche 2 Léon Jouhaux = **235.159,41 €**
- Agence de l'Eau – Fonds Vert – rue Léon Jouhaux = **178.195,00 €**
- Conseil Départemental 47 – Traverse aggro - rue Léon Jouhaux = **15.200,00 €**
- Conseil Départemental 47 – MOT tranche 2 - rue Léon Jouhaux = **110.000,00 €**
- Conseil Départemental 47 – FACIL - rue Léon Jouhaux = **30.500,00 €**
- Conseil Départemental 47 – Tranche 1 – restauration retable = **4.000,00 €**

## **Principaux projets d'investissements 2024 :**

- Le projet urbain du quartier du Passage mobilisera à lui seul 2,2 millions d'euros ;
- Divers travaux de voiries (trottoirs, sécurisation, ...) ;
- Opérations façades ;
- Lancement des études Maison des Associations ;
- Poursuite de la rénovation du retable de Condat ;
- Lancement des études opération de petits travaux d'entretien – château de Bonaguil ;
- Travaux de maintenance des bâtiments communaux et scolaires ;
- Matériel bureautique et informatique.

## **VI. CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)**

La CAF brute s'élève à 1.298.887,00 euros soit une augmentation de 9 % par rapport à 2022, son taux est de 23,20 %.

Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer des opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement, ...).

La CAF nette représente les ressources annuelles dont dispose la commune une fois payées toutes les dépenses de fonctionnement et après remboursement du capital des emprunts.

Fin 2023, le fonds de roulement représente environ 292 jours de dépenses réelles de fonctionnement, soit presque 10 mois.

Il est recommandé de conserver une réserve de trésorerie équivalente à 4 mois de dépenses courantes de fonctionnement.